

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

18/11/2024

N° E24000094 /13

Le Président du tribunal administratif

Décision désignation d'un commissaire en date du 13/11/2024

Vu enregistrée le 30 octobre 2024, la lettre par laquelle le maire de la commune de Barcelonnette demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Barcelonnette ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

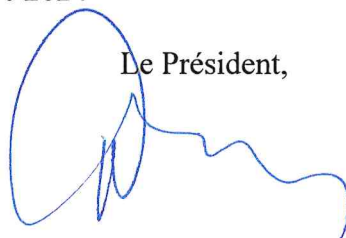
ARTICLE 1 :Monsieur Michel Milandri est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Barcelonnette et à Monsieur Michel Milandri.

Fait à Marseille, le 18 novembre 2024

De Président,



Thierry Trottier